SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 2210000: industrie papetiere

En vigueur au 01/07/2017 (Dernière actualisation de la page 29/08/2017)

Index = 1,43%

Il n'y a pas de barème sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.